



KPMG S.A.  
Champagne-Ardenne  
42 Ter rue de la Paix  
10000 Troyes  
France

Téléphone : +33 (0)3 25 82 65 00  
Télécopie : +33 (0)3 25 82 65 19  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Association du Comité Départemental du Tourisme de l'Aube

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019  
Association du Comité Départemental du Tourisme de l'Aube  
34 Quai Dampierre - 10000 Troyes  
*Ce rapport contient 15 pages*  
Référence : FC-203-194

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 avenue Gambetta  
92086 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG S.A.**  
**Champagne-Ardenne**  
42 Ter rue de la Paix  
10000 Troyes  
France

Téléphone : +33 (0)3 25 82 65 00  
Télécopie : +33 (0)3 25 82 65 19  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association du Comité Départemental du Tourisme de l'Aube**

Siège social : 34 Quai Dampierre - 10000 Troyes

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Tourisme de l'Aube,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du Comité Départemental du Tourisme de l'Aube relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 10 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

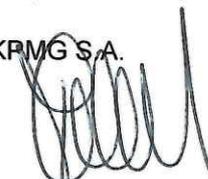
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Troyes, le 14 septembre 2020

KPMG S.A.



Frédérique Célesté  
Associée

## BILAN SYNTHETIQUE

CDTA

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Soldés N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles				Capital		
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres			5 436	Réserves :		
Immobilisations corporelles	12 127	5 340	6 788	- Réserve légale	378 735	378 735
Immobilisations financières	22 500		22 500	- Réserves réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>34 627</b>	<b>5 340</b>	<b>29 288</b>	- Autres	26 345	26 345
Actif circulant :				Report à nouveau	(66 780)	(71 030)
Stocks et en-cours (autres que marchandises)			180	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 040	4 250
Marchandises				Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes	180		180	<b>TOTAL I</b>	<b>345 340</b>	<b>338 300</b>
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	14 078	2 100	11 978	Dettes	3 600	3 600
Autres	16 311		16 311	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	648 911		648 911	Fournisseurs et comptes rattachés	236 738	179 822
Caisse	384		384	Autres	124 116	110 668
<b>TOTAL II</b>	<b>679 863</b>	<b>2 100</b>	<b>677 763</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>360 854</b>	<b>290 567</b>
Charges constatées d'avance (III)	13 029		13 029	Produits constatés d'avance (IV)	10 286	10 286
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>727 519</b>	<b>7 440</b>	<b>720 080</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>720 080</b>	<b>642 752</b>

## COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

CDTA

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Soldés N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	2 020	958	Ventes de marchandises	1 619	916
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	113 651	
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	714 184	590 712	Subventions d'exploitation	1 160 000	1 150 000
Impôts, taxes et versements assimilés	26 107	21 619	Autres produits	102 834	115 286
Rémunération du personnel	473 440	472 884	Produits financiers	1 760	1 603
Charges sociales	152 797	161 680			
Dotations aux amortissements	873	815			
Dotations aux provisions	1 000	4 650			
Autres charges	5 005	9 882			
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 375 426</b>	<b>1 263 200</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 379 864</b>	<b>1 267 805</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)</b>			<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)</b>	<b>3 914</b>	
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)</b>					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>1 376 738</b>	<b>1 263 555</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>1 383 778</b>	<b>1 267 805</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>7 040</b>	<b>4 250</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 383 778</b>	<b>1 267 805</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 383 778</b>	<b>1 267 805</b>

**COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE L'AUBE**

**ANNEXE**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/19**

# **1. Faits majeurs de l'exercice**

## **1.1 Événements principaux de l'exercice**

Principales actions :

- Renouvellement de la certification ISO 20121
- Poursuite du Slow Tourisme Lab
- Développement de l'accompagnement d'investisseurs et d'associations pour l'événementiel
- Poursuite d'un projet d'itinéraire Culturel Européen Templiers et Route Médiévale de Rachi en Champagne
- Développement du marketing d'usage et du marketing automation
- Poursuite de l'animation de la commercialisation de la destination loisirs et Affaires
- Relais de l'information touristique
- Accompagnement des partenaires touristiques et des bénévoles

## **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

### **1.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### **1.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

### **1.2.3 Changement de méthode d'évaluation et de présentation**

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## **2. Informations relatives au bilan Actif**

### **2.1 Actif**

#### **2.1.1 Actif immobilisé**

L'actif immobilisé est constitué :

- d'un meuble pour diapositives acquis en novembre 1995 et amorti en linéaire sur 5 ans,
- 2 bureaux et de 17 fauteuils acquis en août et septembre 2015, amortissable en linéaire sur 10 ans,
- aménagement 1<sup>er</sup> étage en septembre 2019, amortissable en linéaire sur 10 ans,
- et de parts sociales BPALC acquises pour 22 500 €.

#### **2.1.2 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le poste "créances clients" est constitué de factures de 2019 non encore réglées au 31/12/2019 et relatives à des adhésions 2019.

#### **2.1.3 Crédit de TVA**

L'activité commerciale du C.D.T.A. étant assujettie à la TVA, cette créance représente l'excédent de TVA déductible ayant grevé les charges d'édition du fascicule et des foires sur la TVA collectée lors de l'encaissement des factures adressées aux annonceurs et aux acheteurs de forfaits.

### 2.1.4 Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	14 078,00	14 078,00	
Autres	16 311,00	16 311,00	
Charges constatées d'avance	13 029,00	13 029,00	
<b>TOTAL</b>	<b>43 418,00</b>	<b>43 418,00</b>	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### 2.1.5 Charges constatées d'avance

Ce poste est constitué essentiellement de factures reçues en 2019 concernant des charges imputables à l'exercice 2020, notamment des abonnements et des assurances.

### 2.1.6 Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	0
Disponibilités	
Total	0

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Fonds propres

	N-1	+	-	N
Fonds associatifs				
Réserves	405 080			405 080
Report à nouveau	- 71 030	4 250		-66 780
Résultat	4 250	7 040	- 4 250	7 040
Subventions d'investissement				
Provisions règlementées				
Autres				
Total	338 300	11 290	- 4 250	345 340

### 2.2.2 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	236 738	236 738		
Dettes fiscales et sociales	124 116	124 116		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>360 854</b>	<b>360 854</b>	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

### 2.2.3 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 115
Dettes fiscales et sociales	76 189
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	83 304

## 3. Informations relatives au compte de résultat

### 3.1 Produits d'exploitation

K€	31/12/19	31/12/18	VARIATION
Ventes	2	1	1
Prestations refact	108	0	108
Marge sur refact	5	0	5
Taux de marge	4.6 %	0	4.60
Subvention exploit	1160	1150	10
Autres prod d'exploit	103	115	- 12
Produits financiers	2	2	0
Total prod exploit	1380	1268	112

### 3.2 Charges d'exploitation

	K€	31/12/19	31/12/18	VARIATION
604 Prestations commerciales		109	0	109
606 Consommable		5	7	-2
607 Achats		2	0	2
611 Prestations extérieures		407	395	12
613 Location		2	1	1
616 Assurance		2	2	
618 Documentation générale		7	7	
622 Honoraires		11	6	5
623 Publicité		95	104	-9
624 Transport sur achats		0	0	
625 Voyages et déplacements		53	50	3
626 Frais postaux		7	7	
628 Cotisations		14	12	2
<b>TOTAL AACE</b>		<b>714</b>	<b>591</b>	<b>123</b>

## **4. Engagements hors bilan**

### **4.1 Engagements financiers**

Garantie financière de GROUPAMA à hauteur de 30 000 €, nécessaire à son activité commerciale.

### **4.2 Engagements pris en matière de retraite**

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 7 123 €, charges sociales comprises. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité) d'un taux d'évolution des rémunérations de 1.50 % et d'une actualisation au taux de 1.20 %.

Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

## **5. Autres informations**

### **5.1 Contributions volontaires en nature**

Le département met gratuitement à disposition du C.D.T.A. les moyens ou matériels appartenant au Département et nécessaires au fonctionnement du C.D.T.A. :

- les locaux nécessaires à son fonctionnement; ainsi que les moyens informatiques et bureautiques (téléphone, photocopieur, chauffage, électricité, gaz, eau, mobilier, fournitures de bureau, assurances, etc..),
- le service du courrier pour l'acheminement des plis à la Poste et le tri interne,
- les véhicules de service départementaux. L'ensemble des charges d'utilisation, d'entretien et d'assurance de ceux-ci est supporté par le Département,
- les services de l'atelier de reprographie et d'imprimerie,
- le service Intérieur pour le transport, montage, démontage et entretien des moyens techniques d'exposition ainsi que pour toutes les opérations de manutention du mobilier.

**Au titre de l'exercice 2019, ces mises à disposition sont évaluées comme suit :**

<b>Fournitures de bureau :</b>	<b>827.48 € TTC</b>
<b>Loyer 290 m2 :</b>	<b>54 157.00 € TTC</b>
<b>Moyens informatiques :</b>	<b>27 947.94 € TTC</b>
<b>Véhicules et SNCF :</b>	<b>30 194.00 €</b>

## **5.2 Informations relatives à la rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 90 679 € en 2019.

## **6. Evènements postérieures à la clôture**

La crise sanitaire liée au COVID-19 est un évènement postérieur au 31 décembre 2019.

Cet évènement n'a donc pas impacté le bilan et le compte de résultat clos au 31 décembre 2019.

Aucune conséquence n'est attendue en 2020 pour notre association, celle-ci a continué son activité, le personnel ayant été mis en télétravail.